

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** Rittal Lackstift

- **UFI:** 0UU7-VMVR-F102-8G14

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Vernis

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

RITTAL GmbH & Co.KG

Auf dem Stützelberg

D-35745 Herborn

Phone: +49 2772 505 0

e-mail: info@rittal.de

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Informationszentrale gegen Vergiftungen Bonn

Tel.: +49 228/19240 (emergency)

+49 228/287-3-3480 (office)

Fax: +49 228/287-3-3278

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3

H226

Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)



## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

**Nom du produit:** Rittal Lackstift

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**· 2.2 Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**· Pictogrammes de danger GHS02, GHS07, GHS08, GHS09****· Mention d'avertissement Attention****· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène

acétate de n-butyle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

**· Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous cléf.

**· Indications complémentaires:**

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml****· Pictogrammes de danger GHS02, GHS07, GHS08, GHS09****· Mention d'avertissement Attention****· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène

acétate de n-butyle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

**· Mentions de danger néant****· Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**· 2.3 Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

Nom du produit: Rittal Lackstift

(suite de la page 2)

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336, EUH066	25-50%
Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119488216-32	Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥10-<25%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	5-<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	<2,5%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9 Reg.nr.: 01-2119471310-51	toluène Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<1%
CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5 Reg.nr.: 01-2119456619-26	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317, EUH205 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	≥0,25-<1%

- Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

**Nom du produit:** Rittal Lackstift

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

### \* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### \* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

**Nom du produit:** Rittal Lackstift

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
  - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
  - **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
  - **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
  - **Classe de stockage:** 3
  - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**123-86-4 acétate de n-butyle**

VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
------	---

**108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
------	---

**108-88-3 toluène**

VLEP	Valeur momentanée: 384 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée
------	--

- **DNEL**

**Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène**

Dermique	DNEL	212 mg/kg (Arbeiter)
Inhalatoire	DNEL	221 mg/m <sup>3</sup> (Arbeiter)

**123-86-4 acétate de n-butyle**

Dermique	DNEL	6 mg/kg (gpp) 11 mg/kg (Arbeiter)
Inhalatoire	DNEL	300 mg/m <sup>3</sup> (gpp) 600 mg/m <sup>3</sup> (Arbeiter)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

**Nom du produit:** Rittal Lackstift

(suite de la page 5)

**· Protection respiratoire:**

*En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*

**· Protection des mains:**

*Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*



Gants de protection (EN 374)

*Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.*

**· Matériau des gants**

Gants en PVA

*Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.*

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

*Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*

**· Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Liquide

**· Couleur:**

Selon désignation produit

**· Odeur:**

Caractéristique

**· Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**· Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

**· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

124-128 °C (123-86-4 acétate de n-butyle)

**· Inflammabilité**

Inflammable.

**· Limites inférieure et supérieure d'explosion**

0,6 Vol % (64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques)

**· Inférieure:**

7,5 Vol % (64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques)

**· Supérieure:**

24 °C (DIN EN ISO 1523:2002, 1330-20-7 xylène)

**· Point d'éclair**

390 °C (DIN 51794, 123-86-4 acétate de n-butyle)

**· Température d'auto-inflammation**

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

**Nom du produit:** Rittal Lackstift

(suite de la page 6)

· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>pH</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Viscosité cinématique à 20 °C</b>	80-100 s (DIN 53211/4)
· <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité</b>	
· <b>I'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	10,7 hPa (123-86-4 acétate de n-butyle)
· <b>Pression de vapeur à 50 °C:</b>	55 hPa
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,092 g/cm³ (DIN EN ISO 2811-1)
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>· 9.2 Autres informations</b>	
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Liquide
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
· <b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
· <b>VOC (CE)</b>	57,81 %
· <b>VOCV (CH)</b>	57,81 %
· <b>Teneur en substances solides:</b>	41,9 %
· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>· Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

Nom du produit: Rittal Lackstift

(suite de la page 7)

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:  
Possible en traces.  
Gaz nitreux  
Gaz hydrochlorique (HCl)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes nitriques (NOx)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

#### Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène

Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.400 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	17,6 mg/l (rat)

#### 123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	13.100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)

#### 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

#### 108-88-3 toluène

Oral	LD50	>5.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	28,1 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

**Nom du produit: Rittal Lackstift**

(suite de la page 8)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
  - **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT:** Non applicable.
  - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
  - **Remarque:** Toxique chez les poissons.
  - **Autres indications écologiques:**
  - **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

**Nom du produit:** Rittal Lackstift

(suite de la page 9)

· Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	UN1263
---------------------------	--------

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR/RID/ADN	UN1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
---------------	--

· IMDG	PAINT (Solvent naphtha), MARINE POLLUTANT
--------	---

· IATA	PAINT
--------	-------

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR/RID/ADN



· Classe

· Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables.

3

· IMDG



· Class

· Label

3 Liquides inflammables.

3

· IATA



· Class

· Label

3 Liquides inflammables.

3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	III
---------------------------	-----

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C9, aromatiques
--

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

Nom du produit: Rittal Lackstift

(suite de la page 10)

· <b>Marine Pollutant:</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <b>Marquage spécial (ADR/RID/ADN):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Liquides inflammables.
· <b>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</b>	30
· <b>No EMS:</b>	F-E,S-E
· <b>Stowage Category</b>	A
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· <b>Remarks:</b>	Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).
· <b>ADR/RID/ADN</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	5L
· <b>Catégorie de transport</b>	3
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D/E
· <b>Remarques:</b>	≤ 5 l: 2.2.3.1.5 ADR
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	5L
· <b>Remarques:</b>	≤ 5 l: 2.3.2.5 IMDG
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1263 PEINTURES, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Liste extérieure des substances (LES) du Canada**

16389-88-1	dolomite
------------	----------

- **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Catégorie SEVESO**

- E2 Danger pour l'environnement aquatique

- P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 48**

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

- Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

**Nom du produit:** Rittal Lackstift

(suite de la page 11)

· **Prescriptions nationales:**· **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**

Classe	Part en %
I	<1
NK	50-100

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.
- EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Date de la version précédente:** 28.02.2025· **Numéro de la version précédente:** 19· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

(suite page 13)

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.01.2026

Révision: 29.01.2026

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

**Nom du produit: Rittal Lackstift**

(suite de la page 12)

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F